

FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES	
Programmes Transversaux 2005-2010	
Code action : PROG. TRANSV. 2005-2006	Projet N : 10/2005-2006
<u>Intitulé du projet :</u> Mise en place d'une fiscalité adaptée par filière	
1) Orientation	<i>Améliorer la performance de l'agriculture ivoirienne</i>
2) Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à rendre les filières compétitives
3) Description de l'état actuel	<ul style="list-style-type: none"> • Fiscalité inadaptée (non payée au réel par rapport au coût de production) • Manque de concertation entre la profession agricole et le Direction Générale des Impôts
4) Contraintes	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de l'Etat liée aux contraintes budgétaires
5) Population bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les acteurs de la filière et l'état
6) Stratégie de Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation entre l'état et la profession
7) Actions passées ou en cours	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions de concertation en 2000 entre la profession et le gouvernement
8) Activités proposées	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux par filière • Réunions, séminaire : Etat- profession agricole • Produire des référentiels technico-économiques des exploitants agricoles par filière. • Projet de loi sur la fiscalité agricole
9) Durée d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> • 2 ans (1^{ère} phase sur 4 ans)
10) Maître d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • FIRCA
11) Maître d'ouvrage	
12) Partenaires	
13) Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • 513 000 000 Francs CFA
14) Impact sur l'environnement	
15) Source de Financement	<ul style="list-style-type: none"> • FIRCA
16) Charges récurrentes	

Indicateurs de réalisation :

- Une étude diagnostique est réalisée
- Des ateliers de validation sont organisés